

## Procès verbal du Conseil Municipal du 5 Mars 2021 à 20h30 en la salle des fêtes

Sur convocation du Maire du 26 Février 2021, le conseil municipal s'est réuni le vendredi 5 mars deux mille vingt et un à 20h 30 dans la salle des fêtes.

Étaient Présents :

MM. Jean-François LHERMITTE -Hubert PAILLAT– Jean-Marie PARNAUDEAU - Laurent COUTHOUIS, - Dimitri BILLEROT – Romain BOUJU, (à compter de la délibération 6/21)

Mmes Marilyne BERTRAND-BAHEUX – Yvette BRENET – Annie BLAZART

Absents excusés : M. Romain THIESSE, Mme Peggy MERESSE (pouvoir à JM PARNAUDEAU)

M. Dimitri BILLEROT a été désigné comme secrétaire

Le PV du conseil municipal du 13 Janvier 2021a été approuvé à l'unanimité

### **5/21 Parc éolien de Pamproux ; recours hiérarchique**

Par arrêté 62/57 du 11 Janvier 2021, le Préfet des Deux Sèvres a autorisé l'exploitation d'un parc éolien comportant 4 mats sur le territoire de la commune de Pamproux, mais en fait à une distance de 500 à 1000 mètres des habitations les plus proches, toutes situées sur la commune de Saint Germier.

Lors de l'enquête publique, la majorité des conseils municipaux concernés s'étaient prononcés défavorablement, tout comme la population, ce qui avait conduit le commissaire-enquêteur à donner un avis défavorable à ce projet.

Il s'avère que l'arrêté préfectoral sus visé est largement basé sur l'avis favorable de la MRAE qui semble avoir fait une analyse largement erronée de l'étude d'impact présentée par le pétitionnaire. Lors de l'enquête publique, les omissions, erreurs et contre sens de cette étude avaient pourtant été largement prouvés.

En conséquence, le Conseil Municipal, soucieux de représenter l'hostilité quasi unanime à ce projet, considérant avoir réalisé pour sa part les efforts nécessaires en matière de développement des énergies renouvelables sans en avoir recueilli tous les avantages promis, mandate :

- Monsieur le Maire pour adresser à Mme la Ministre de la transition écologique un recours hiérarchique tendant à l'annulation de cet arrêté préfectoral
- Monsieur le Maire à introduire une instance devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux tendant à obtenir l'annulation de cet arrêté préfectoral, si le recours hiérarchique n'était pas suivi d'un effet positif.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

### **6/21 Vote des taux d'imposition 2021**

M. le maire propose de reconduire sur 2021 les taux d'imposition, inchangés depuis 2014

- Foncier bâti 14,63%
- Foncier non bâti 32,43%

taux qui sont très largement en deçà de la moyenne départementale

Toutefois, la DGFIP des Deux Sèvres nous a apporté les informations suivantes :

*En 2021, la mise en place du nouveau schéma de financement des communes dans le cadre de la réforme de la TH implique la création d'une **situation fiscale de référence** pour l'établissement de la nouvelle TFPB communale avec :*

- *le transfert du taux départemental de la TFPB aux communes : le taux de référence communal pour l'année 2021 est égal « à la somme des taux communal et départemental appliqués en 2020 sur le territoire de la commune » (art 1640 G CGI),*
- *le recalcul des bases communales de TFPB en fonction des abattements et exonérations existant au niveau départemental afin de neutraliser les effets induits par le transfert sur les cotisations des contribuables : cette nouvelle base de référence n'est pas connue à l'heure actuelle ; il faudra attendre la notification des bases prévisionnelles 2021.*

*Le taux de TFB voté par le Conseil départemental des Deux-Sèvres en 2020 est de **18.88%**. Ainsi, **le conseil municipal devra voter son taux de TFB à partir du taux communal 2020 auquel il convient d'additionner le taux du département 2020.** Le vote du taux de TFB 2021 (maintien, hausse ou baisse) se fera à partir de ce nouveau taux de référence.*

*Par exemple, la commune ABC a voté un taux de TFB 2020 de 20%. Pour 2021, si elle souhaite reconduire sa fiscalité, il conviendra de voter 38.88% et non pas 20%. Voter un taux de 20% reviendrait à baisser le taux de TFB.*

En conséquence, afin de maintenir la pression fiscale à son niveau de 2020, M. le Maire propose de voter les taux suivants

- Foncier bâti 14,63% + 18.8% soit **33.43%**
- Foncier non bâti **32,43%**

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

### **7/21 Réfection de la voirie route du Breuil**

Lors du vote du budget 2021, il avait été convenu de consacrer environ 10 000 € par an à la réfection de voiries particulièrement dégradées.

Après consultation, l'entreprise Bordage propose la réfection d'une partie de la route du Breuil dans la descente depuis le bourg jusqu'au ruisseau de la Chaussée (appelé par erreur parfois le Saint Germier).

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à approuver le devis présenté par Bordage pour un montant de 10 563 € ttc.

Les travaux pourraient avoir lieu en Mai 2021

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

### **8/21 Désignation de représentants de la commune à la CLECT de la CCPG**

La CLECT est la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes Parthenay Gâtine ; elle est chargée, lors du transfert de compétences entre une commune et la communauté, d'évaluer le montant des charges ainsi transférées afin d'établir le montant de l'attribution de compensation qui sera accordée à la structure qui recueille cette nouvelle compétence.

Le maire propose de désigner en tant que représentant de la commune à cette instance :

Titulaire : Jean-François LHERMITTE

Suppléant : Jean-Marie PARNAUDEAU

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

### **9/21 Droit à la formation des élus**

L'article L2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que :

*Les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.*

Le maire rappelle à cette occasion que :

\* les élus ont droit au DIF

\* l'AMF a organisé des sessions de formation et continuera à en organiser, notamment en terme de compréhension du budget municipal, de responsabilité des élus etc.

\* que des crédits ont été ouverts au budget 2021 au compte 6535

Le Conseil prend acte de ces informations essentielles.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

### **10/21 Subventions diverses**

Monsieur le Maire propose d'accorder les subventions suivantes :

ADMR 100€

Anciens Combattants de Ménigoute 100€

CCAS de ST Germier 630 €

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

## **11/21 Portail de l'église**

Trois portes de l'église ont été restaurées récemment, celle du clocher, celle de la sacristie ainsi que la porte intérieure entre le cœur de l'église et la sacristie. Cette opération a été réalisée en plusieurs étapes, dans le cadre de l'opération argent de poche, notamment par Enzo CHANCONIE et Aurélien BOUTIN.

Toutefois, le portail de l'église est lui dans un état qui ne permet plus de le repeindre efficacement. Dans un souci d'homogénéité, il semble nécessaire de le changer pour pouvoir le peindre.

Le maire propose donc au Conseil Municipal d'accepter le devis de l'entreprise Garrat pour un montant de 7369.44 € ttc

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

## **12/21 cheminement piétonnier autour de l'étang : demande de subvention DETR**

Le schéma d'aménagement du parc de l'étang a été mis en œuvre par étape :

- Installation des jeux d'enfants financée par le FRILE (région Poitou Charente)
- Protection des berges, de l'île, végétalisation du ruisseau grâce à la région Nouvelle Aquitaine et la réserve parlementaire de Delphine Batho
- Réalisation d'un ballet, et transformation des WC, mise en place d'un radeau végétalisé grâce à Cap 79 et le département
- Plantation de 550 arbres et suite de la végétalisation du ruisseau grâce à la région Nouvelle Aquitaine

D'autres opérations restent à mener et notamment le cheminement piétonnier permettant à la fois l'accès aux :

- Handicapés qui ne peuvent actuellement se mouvoir au sein d'une zone enherbée en totalité
- Mères ou pères de famille avec poussettes pour les mêmes raisons

Ce cheminement piétonnier sécurisé sera bien entendu raccordé, d'une part au parking situé route de Ménigoute et d'autre part à l'impasse du lavoir (pour les handicapés compte tenu de la déclivité pour le parking de la route de Ménigoute.

A noter que ce cheminement comprendra notamment un ponton permettant la pêche pour les handicapés.

Le coût de cet aménagement a été évalué par le paysagiste Nicolas COGNARD à 55 007 € HT.

En conséquence, le conseil Municipal est appelé à :

- Approuver ce projet et son budget
- autoriser le maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR pour un montant de 40% soit 22 002.80€

- demander une subvention de 7000 € au Conseil départemental dans le cadre de l'opération Cap 2021
- affecter 10 000 € des sommes dues par la CCPG au titre de la portion d'IFER 2021
- inscrire le solde, soit 16 004,20 € HT au budget supplémentaire 2021

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

### **13/21 cheminement piétonnier autour de l'étang : demande de subvention Conseil Départemental Cap Relance 2021**

Le département a reconduit son opération Cap 79 pour l'année 2021 et de ce fait accorde une subvention de 7000€ à la commune pour un investissement à hauteur de 30 à 70% du montant.

Dans ce contexte, la commune sollicite l'aide du département pour la 1<sup>o</sup> tranche du cheminement piétonnier du parc de l'étang évaluée à 22 316.40 HT

M. le Maire est donc mandaté pour solliciter cette subvention de 7 000 € représentant 31.3% du coût de l'opération.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

### **Débat et Questions diverses :**

*Parc éolien de Pamproux ; recours hiérarchique :* le préfet des Deux Sèvres a donné son autorisation pour la réalisation d'un parc éolien sur Pamproux, réduit à 4 mats, tous situés entre 500 et 800 mètres des habitations de St Germier située entre Coussay et la Plaine, et ce contre l'avis du commissaire enquêteur. Cette autorisation peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans les 2 mois, et dans ce cas, d'un recours devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux dans les 6 mois. Or l'étude d'impact ayant présidé à cette autorisation est bourrée d'erreurs analysant un paysage qui n'était pas le bon ou présentant un schéma d'accès du chantier qui ne pourra pas être mis en œuvre. Le recours hiérarchique devant le ministre se justifie car cette étude d'impact a été analysée par un service dépendant du ministre et non du préfet. Il faudra réfléchir, si ce recours, n'aboutit pas, à aller devant la Cour Administrative, ce qui nécessitera alors le recours à un avocat payant cette fois.

M. Parnaudeau explique qu'il discute avec les élus de Pamproux qui n'avaient pas compris que la desserte du chantier ne se ferait pas par les routes de St Germier comme il le leur promis, mais par la route communale de Pamproux de la Cononniere traversant les hameaux de l'Orangerie, la Potiere et la Cononniere

*Vote des taux d'imposition 2021 :* Le Maire explique que la CCPG va augmenter sa fiscalité en foncier bâti et non bâti de 1.5%, alors que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères elle va baisser mais d'un montant encore inconnu.. L'on pourrait envisager de baisser la notre pour limiter l'impact sur nos concitoyens. Ceci étant, une telle initiative est délicate car la commune ne peut pas baisser seulement le taux du foncier bâti, mais doit dans ce cas baisser aussi le taux du foncier non bâti. Et les impacts de cette baisse sur les dotations d'état et sur le reversement de la

TH ne sont pas exactement connus et nécessiteraient un temps de réflexion nous conduisant à arrêter un vote définitif avant le 15 Avril prochain. Romain BOUJU interroge sur l'évolution des taux ; JF Lhermitte explique que les taux n'ont pas bougé depuis 2014 et que la gestion des dépenses a justement permis de ne pas y toucher. Maryline BERTAND BAHEUX s'interroge sur la baisse des recettes qui découlerait d'une baisse d'un point des taux. JF Lhermitte évalue ce montant à 2500€ . Elle explique que cela permet de financer deux permis pour les jeunes et qu'il ne faut pas prendre le risque de ne pas pouvoir poursuivre ce type d'effort. Après un tour de table où chaque conseiller s'est exprimé, un consensus s'est dégagé pour maintenir les taux communaux et expliquer que l'augmentation des impôts résultera essentiellement des votes de la CCPG. L'augmentation votée par la CCPG va représenter environ 25 € par foyer.

*Réfection de la voirie route du Breuil* : lors du vote du budget, avait été évoquée la nécessité de commencer un effort de réhabilitation de la voirie communale. Avait déjà été lancées la réfection de 300 mètres de la rue de la mairie et 300 mètres de la route de soudan à partir du carrefour de la Boucherie. Un effort complémentaire de 10 000 € paraît possible dans la partie la plus dégradée de la route du Breuil (descente entre la rue de l'Eglise et le ruisseau). Les travaux devraient avoir lieu en Avril Mai.

*Subventions diverses* : les subventions ADMR et Anciens Combattants sont reconduites. L'épicerie sociale (banque alimentaire du canton) gérée par le CSC des Forges est généralement financée par une contribution de 2 €/habitant. Compte tenu de la crise du Covid, le CSC nous demande de porter cette contribution à 3€/ habitant. Compte tenu du caractère exceptionnel de cette demande, et de l'intérêt de la banque alimentaire qui doit compter de 50 à 70 bénéficiaires selon Yvette BRENET, le Conseil donne son accord sur cette augmentation. Cette subvention de 630€ transitera par le budget du CCAS

*Halle Couverte et polyvalente* : JM PARNAUDEAU explique que les concertations engagées en Janvier ont permis de dégager un certain nombre de critiques intéressantes, le projet n'étant globalement remis en cause par personne : présence de muret pour séparer stationnement et halle, nature des volets du bar, place de la halle au milieu du cœur du bourg. L'architecte a été revue et il lui a été demandé de proposer différentes variantes correspondant aux idées émises, afin qu'un dernier débat avec la population puisse avoir lieu, pour que le Conseil Municipal puisse définitivement trancher. Mais Eline Bordier attendant un heureux événement pour la mi mars, il nous faut un peu patienter.

*Élections départementales et régionales Juin 2021* : elles sont a priori fixées au 13 et 21 Juin prochain. Le bureau de vote (avec deux urnes et deux tables) sera transféré dans la salle des fêtes. Les inscriptions électorales sont possibles jusqu'à la fin du mois d'Avril.

*Ouverture de la pêche à l'étang* : compte tenu des travaux de nettoyage qui doivent être entrepris, la réouverture ne peut être envisagée qu'au 21 Mars (élagage de certains arbres, pose de barbelés dans la réserve, remise en route de l'horodateur). A une question de Romain BOUJU, l'on confirme que le barbecue n'est pas encore tout à fait opérationnel.

*Contrôle Urssaf* : la commune a fait l'objet d'un contrôle de la part de l'Urssaf, contrôle qui s'est conclu sans aucune mesure de redressement.

*Jardin mercier et paillat* : suite à donner aux propositions de bail précaire ou utilisation directe par la commune. Après discussion, la solution de location sous forme de bail précaire à Kevin Gaufreteau recueille un consensus avec un loyer de 50 kgs de pommes de terre qui seront donnés à la banque alimentaire.

*Fête de l'étang* : A reconduire probablement au samedi 28 Août prochain. Une réunion est à prévoir avec les associations dès que la crise du Covid sera actée. Il semble essentiel de conserver l'axe central de cette fête : feu d'artifice, structures gonflables (plusieurs propositions seront faites aux élus), poneys, disc jockey avec ou sans piste. Reste à trouver l'animation de l'après midi. JM PARNAUDEAU a insisté sur la nécessité de renouveler de manière à ne pas recopier d'année en année le même schéma. Pour l'après midi, deux idées émergent, soit autour du cirque comme suggéré par Romain BOUJU et Maryline BERTRAND-BAHEUX (clowns ou jeux de cirque), ou fête foraine comme proposé par Dimitri BILLEROT (tir à carabine,). On va donc chercher en ce sens.

*Nouvelle mairie* : Suite à la discussion avec Mme la Sous Préfète en Janvier, nous étudions la possibilité de réaliser le transfert de l'accueil et secrétariat mairie dans l'ancienne mairie, qui serait donc ouverte cette fois sur la place en même temps qu'une extension serait réalisée pour proposer un espace de co working (travail partagé) pour les habitants souhaitant travailler en télétravail hors de chez eux. L'opération ne devrait être financée que dans la mesure où elle s'accompagnerait d'économies d'énergie (ou d'utilisation de panneaux solaires assurant l'autonomie énergétique). Eline BORDIER et un bureau d'études ont été mandatés pour travailler et faire des propositions en terme d'aménagement et de coût. Cette opération n'aura de sens qu'avec un taux de subventionnement élevé.

*Permis de conduire* : plusieurs jeunes vont probablement nous interroger quant à l'obtention d'une aide pour l'obtention de leur permis de conduire. Il convient d'arrêter une position quant au terme de l'accord. Suite à discussion, le conseil se range à la proposition de Dimitri BILLEROT évaluant à 45 heures la contribution de l'attributaire de la subvention de 1000 €. . Dans la mesure où la plupart des impétrants choisissent la conduite accompagnée et donc une durée d'apprentissage de 2 ans, cette contribution de 45 heures pourra facilement s'insérer avec la disponibilité des agents ou élus communaux qui devront l'encadrer.

*Réorganisation des RPI de Menigoute Vasles et Fomperron les Chateliers* : le DASEN des Deux Sèvres a convié début Janvier les maires des communes des RPI de Menigoute Vasles et Fomperron les Chateliers pour débattre de l'avenir face à la fermeture très probable d'une classe à Fomperron (moyenne actuelle de 14.5 élèves/classe). L'objectif est de renforcer le pôle de Menigoute et donc à terme le collège, lui aussi menacé). Un groupe de travail associant les élus, le principal du collège de Ménigoute, enseignants et parents d'élèves devrait être constitué pour proposer des solutions de regroupement. En attendant la fermeture d'une classe à Fomperron serait différée. Romain BOUJU signale que cette information n'a pas été diffusée et que les parents de Fomperron sont persuadés de la fermeture d'une classe à Fomperron . Le prochain Conseil d'Ecole du mardi 9 Mars sera l'occasion de reexpliquer cette évolution. L'idée est de renforcer un pôle autour du collège et du CM2.

*Eau des bâches* : le SMEG refuse la gratuité !!!!! On réfléchit sur une réponse éventuelle sachant qu'une question écrite sur la gratuité de l'eau fournie aux réserves incendie a été posée au ministre de l'intérieur par un sénateur à notre demande....

*Bassines non merci* : JF Lhermitte a été saisi par le collectif « Bassines non Merci » de l'intérêt de voter une motion contre cette réalisation, comme l'on fait 18 communes du département. Un habitant de St Germier a effectué la même démarche. JF Lhermitte estime que cette question va être au cœur des élections régionales et qu'il n'est peut être pas opportun de mêler le conseil à ce débat. Maryline BERTRAND-BAHEUX pense au contraire que les conseillers ont droit à cette information et à en débattre. JF LHERMITTE communiquera donc aux conseillers les informations sur les bassines et les motions votées par ailleurs et le conseil en débattrait.

*Avenir du pré de l'étang* : la commune est propriétaire d'un pré d'un hectare située à l'Ouest du parc, pré inutilisé, fané bénévolement par Dimitri BILLEROT et sur lequel une haie a été plantée en rive du ruisseau, ainsi qu'une première rangée de 5 pommiers. Gérard LEGOUT, suite à un appel à projet du ministère de l'agriculture a proposé la réalisation d'un projet agro forestier qui pourrait comprendre 4 haies de fruitiers (pommiers, cerisiers, poiriers, noisetiers, voire noyers), soit environ 70 et 80 pieds, haies espacées de 12 mètres entre lesquels des espaces de maraîchage pourraient être réservés. Ce verger pourrait aussi servir d'apprentissage de greffe animé par Gérard LEGOUT. Ce verger serait un espace collectif, gratuit pour les habitants ou l'occasion de fêtes. Un chiffrage est en cours et des propositions seront faites à un prochain conseil et l'étude de Gérard LEGOUT transmise aux conseillers.

*Haie de laurier de l'église* : elle est en train d'être détruite car envahie de ronces et elle ne correspond à aucune espèce locale. Le mur sera rehaussé dans le cadre d'une opération « argent de poche » animée par Michel JALLET qui en est d'accord. Elle sera ensuite replantée avec des espèces locales.

*Horaires des prochains conseils municipaux* : Peggy MERESSE a demandé que les horaires des conseils soient décalés au samedi matin, car elle ne peut que très difficilement participer à des conseils le soir. Après tour de table, des réunions le samedi matin entraîneraient 4 absences, ce qui rend cette solution malheureusement impossible

La réunion est levée à 23h15.